DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

MAIRIE DE
VILLELAURE
84530

Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

Jeudi 26 juin 2025, 18 heures 30 – Espace Simone Veil

14 conseillers présents : Lucien ASNAR - Claude BERTON - Gilles BOURDOT - Michel CREST - Estelle DI MEO - Jacqueline DROUIN - Jean-Pierre LE GOFF - Josianne MAURIN - Christiane MUSCAT - Fabrice RABELLINO - Jean-Louis ROBERT - Serge ROBIN - Catherine SERRA - Michel SOLER - 4 pouvoirs : Nicole BICHAT à Michel SOLER - Arthur GARCIA à Josianne MAURIN - Nicole LETREMBLE à Christiane MUSCAT - Richard ROUZET à Claude BERTON - 5 absents : Adrien CASTELLI - Josiane GIRAUDON - Aline JOUSSE - Clémence ROUILLON - Denis VANDENABEELE

La séance est présidée par Jean-Louis ROBERT, qui, à l'ouverture, constate le quorum par la présence de 14 conseillers, et annonce les pouvoirs. Claude BERTON est désigné secrétaire de séance, Stéphanie BOCKET auxiliaire.

Informations municipales :

- Décision municipale 2025-002 : Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse au titre de la répartition du produit des amendes de police 2025 – Création du parking des Glénettes, pour un montant de 17 500 euros sur une dépense estimée à 65 434,40 euros HT
- Décision municipale 2025-003 : Attribution du marché de renaturation de la cour d'école élémentaire aux entreprises suivantes :
  - Lot 1 – Terrassement, VRD, revêtement : à l'entreprise EIFFAGE de Cavaillon (84301), pour un montant total de 93 075,50 euros HT.
  - Lot 2 – Aménagements paysagers, jeux et mobiliers : à l'entreprise Amourdedieu paysages d'Ansouis (84240), pour un montant total de 37 000 euros HT.
  - Lot 3 – Ouvrages bois : à l'entreprise La Compagnie des Forestiers de Lambesc (13410), pour un montant total de 26 020 euros HT.
  - Lot 4 – Pergola métallique : à l'entreprise Jul C Fer (13320), pour un montant total de 12 655,07 euros HT.

***

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance ; le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.
Monsieur le Maire propose l'enregistrement de la séance, qui est approuvé à l'unanimité.

1) Vote des subventions aux associations

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Commune, dans le cadre des axes primordiaux du programme municipal,
Considérant que les associations et organismes concernés participent au développement d'actions d'intérêt local, Michel SOLER présente le tableau des subventions qui pourraient être attribuées aux associations :

ASSOCIATIONS	Montant 2024	Accordé 2025
ENIGMANIA	400 €	200 €
ANCIENS COMBATTANTS	300 €	300 €
ASS. DE CŒUR	500 €	500 €
VPF (Vivre et partage en Famille)	600 €	500 €
BOULE DE CRISTAL	800 €	800 €
COMITE DES FETES	16 000 €	18 000 €
COOPERATIVE MATERNELLE	300 €	300 €
COOPERATIVE PRIMAIRE	300 €	300 €
DONNEURS DE SANG	200 €	250 €
Ephata	1 000 €	600 €
ESPRIT RUNNING	700 €	750 €
F.C.P.E	500 €	400 €
FOYER RURAL		1 500 €
G.D.A	200 €	200 €
GAMBADOUS	400 €	450 €
GROUPEMENT DES COMMERCANTS		1 200 €
GymFit	400 €	400 €
JUDO CLUB	2 000 €	2 000 €

LES SANS SOUCIS - REPAS DE FIN D'ANNEE	1 500 €	1 500 €
LIMAX	700 €	700 €
Pedaloudoux	500 €	600 €
PESCADOUS	500 €	500 €
PHILHARMONIQUE	1 300 €	1 300 €
S.O.C.V	4 500 €	4 800 €
STE CHASSE LA SAINT HUBERT	1 000 €	1 000 €
TENNIS CLUB	1 300 €	1 300 €
TOUCH LUBY	4 500 €	4 800 €
ZERO DECHETS	600 €	1 000 €
TOTAL		**46 150 €**

Serge ROBIN note qu'aucune subvention n'est prévue pour la Main Tendue, qui par ailleurs réalise des ventes d'articles. Michel SOLER rappelle que la Main Tendue travaille en étroite collaboration avec le CCAS et d'autres associations, et que les produits des ventes sont destinés à venir en aide aux personnes dans le besoin.
En outre, Serge ROBIN rappelle que la Main Tendue est logée dans un local pour lequel la commune s'était engagée à payer les loyers pendant un an jusqu'à ce que les travaux du hangar de la gare soient achevés, permettant de reloger cette association.
Monsieur le Maire répond qu'effectivement, les travaux n'avancent pas comme nous l'aurions souhaité, et que malgré ses relances incessantes, ils ont pris beaucoup de retard, essentiellement à cause d'un problème de poutres que le bureau d'études a relevé en cours d'analyse de la structure. Il continue à insister régulièrement pour que le chantier soit terminé en fin d'année.

Cette question est votée à l'unanimité moins les abstentions de chaque conseiller municipal pour le vote particulier des subventions des associations dont il est membre.

2) *Cession de parcelles aux Jardinettes*

M. Michel CAMPOY, résidant à Villelaure Route des Jardinettes, nous a fait part de son souhait d'acquérir les parcelles communales cadastrée AK 79 et AK 253, longue bande de terre logeant plusieurs habitations dont la sienne.
Nous avons fait évaluer ces 2 parcelles de zone UC par les Domaines, en précisant qu'elles étaient grevées de servitudes au profit du SIVOM. Dans un premier temps, les 2 parcelles ont été estimées à 242 500 euros, car les Domaines n'avaient pas pris en compte l'ampleur de la servitude, seulement le caractère officiellement constructible de la zone.
Dans un 2ème temps, nous avons insisté avec des plans à l'appui sur la contrainte des réseaux souterrains, qui interdisent de fait toute possibilité de construction.
Au vu de ces éléments, la valeur de ces 1757 m² est donc passée à 21 000 euros, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %, nous rappelant que la commune peut toujours vendre à un prix plus élevé.
Monsieur le Maire propose de retenir ce prix de vente, et de préciser dans l'acte le rappel des servitudes et l'interdiction de les clôturer afin de ne pas réduire le chemin desservant les parcelles et les réseaux à entretenir.
Par ailleurs, la totalité des frais liés à cette transaction sera à la charge de l'acquéreur (géomètre, notaire…).

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 18	Voix contre : 0	Abstentions : 0

3) *Autorisation de constitution d'une servitude de passage en tréfonds de canalisations d'évacuation des eaux usées avec raccordement au réseau public d'assainissement*

Claude BERTON informe le conseil de la nécessité de créer une servitude de passage en tréfonds de canalisations d'évacuation des eaux usées avec raccordement au réseau public d'assainissement pour des riverains du cimetière, à savoir les propriétaires des parcelles :

- AK 362 et 363 (Monsieur BAYON)
- AK 206 (M. et Mme BOEHLER)
- AK 207 (M. BOURREL et Mme TASSIE)

Les frais relatifs à ces actes seront placés à la charge des bénéficiaires.

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 18	Voix contre : 0	Abstentions : 0

4) *Modification du règlement périscolaire et extrascolaire*

A la demande de parents d'élèves, Monsieur le Maire souhaite proposer dès la rentrée de septembre un centre aéré du mercredi, de 8 h à 18 h, qui serait désormais envisageable au vu de la fermeture d'une classe de maternelle, malgré le combat de Monsieur le Maire auprès de l'Education Nationale et de tous les politiques locaux.
En effet, cette fermeture libère une ATSEM, dont l'emploi du temps devra être réaménagé, et qui pourra désormais intégrer l'équipe de 4 animateurs diplômés que nécessite cette mise en place. Pour leur permettre de travailler aussi les 10 heures du mercredi, il conviendra d'augmenter les heures de 2 autres agents à temps non complet à ce jour, et de libérer la directrice de 2 jours de garderie par semaine.
Au vu de l'urbanisme qui se développe et afin d'attirer de nouvelles familles qui pourraient permettre la réouverture d'une classe, Monsieur le Maire propose donc de tenter l'ouverture du centre aéré du mercredi.
Néanmoins, Monsieur le Maire fait observer que si nous voulions absorber le coût annuel de ce nouveau service sur la masse salariale, il faudrait augmenter les impôts locaux de 8%, ce qu'il n'envisage pas, alors qu'à ce jour les dépenses liées au scolaire représentent déjà 1/5ème du budget communal, au détriment des routes à refaire par exemple.
Il propose donc d'alléger le coût du nouveau service en le faisant financer en majeure partie par les parents usagers, et de modifier le règlement périscolaire et extrascolaire afin d'y mentionner les règles de fonctionnement, et d'en fixer les tarifs selon 3 quotients familiaux sur la base d'une estimation d'une vingtaine d'enfants à hauteur de :

- QF 1 : 20 euros / mercredi
- QF 2 : 25 euros / mercredi
- QF 3 : 30 euros / mercredi

Ces tarifs sont prévus pour un engagement sur tous les mercredis de l'année. Il est également prévu d'accueillir en plus des enfants qui s'inscriraient ponctuellement, au tarif de 35 euros par mercredi.
Serge ROBIN demande si la FCPE a donné son avis sur ces tarifs. Monsieur le Maire répond que le délai très court de mise en place de ce service n'a pas permis de les en informer, mais que ce sont ceux de Mirabeau et Cadenet.
Catherine SERRA compare ces tarifs avec ceux des assistantes maternelles et les trouve raisonnables pour une journée de 10 heures. Lucien ASNAR si on peut réserver ce service aux enfants dont les 2 parents travaillent, ce qui n'est pas autorisé légalement. Serge ROBIN demande s'il n'aurait pas été utile de faire un sondage. Monsieur le Maire répond qu'on en a déjà fait plusieurs sur ce sujet, mais que les résultats sont variés et aléatoires, donc assez peu utiles quant à nous donner une image réelle de l'effectif d'inscrits que nous aurons. Nous espérons au minimum une vingtaine d'enfants. Catherine SERRA demande ce que nous envisageons si au final nous n'avons qu'une quinzaine d'inscrits. Monsieur le Maire insiste sur sa volonté de créer le service malgré tout afin de répondre au besoin que soulève la FCPE, quitte à ajuster selon le cas en cours d'année, ce en quoi Catherine SERRA l'approuve.

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstentions : 1 (Serge ROBIN)

Fin de séance de délibérations à 19 h 30

Le Maire, Jean-Louis ROBERT	MAIRIE DE VILLELAURE (VAUCLUSE)	Le secrétaire de séance, Claude BERTON	